



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TRENTE JUILLET**

DEUX MILLE VINGT

Affaire 11-300720

Société d'Economie Mixte Aménagement et Construction (SEMAC) / Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 24 JUILLET 2020 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 28

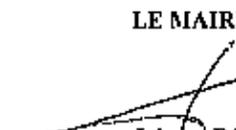
Absent (s) : 01.

Procuration (s) : 00

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET


L'an deux mille vingt le TRENTE JUILLET à DIX SEPT HEURES le Conseil Municipal de la Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUPE 1^{re} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2nd adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3rd adjointe - Joan DORO 4th adjoint - Gina DALLEAU 5th adjointe - Jean Claude DAMOUR 6th adjoint - Marie-Hélène THIBURCE 7th adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8th adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-JAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S)

Affaire 11-300720

Société d'Economie Mixte Aménagement et Construction (SEMAC) / Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SEMAC mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant au sein de l'Assemblée Spéciale et des Assemblées Générales de la SEMAC.

En outre, dans le cas où le représentant au sein de l'Assemblée Spéciale serait amené à siéger également au sein du Conseil d'Administration, de la Commission d'Appel d'Offres et/ou de la commission d'attribution de logements de la SEMAC, il pourra percevoir une rémunération d'activité annuelle au titre de ses fonctions pour un montant maximum de 3 948 euros.

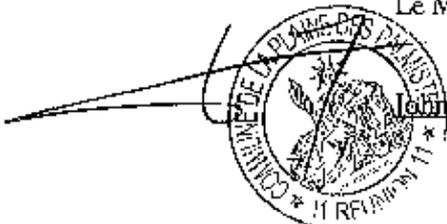
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- 1- **DÉSIGNE** Monsieur CHEVALIER Luçay pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SEMAC composée des communes de Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Sainte-Rose et La Plaine des Palmistes, en remplacement de Mme Priscilla ALOUETTE
- 2- **AUTORISE** Monsieur CHEVALIER Luçay à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.
- 3- **AUTORISE** Monsieur CHEVALIER Luçay à percevoir de la SEMAC pour sa participation effective aux différentes instances suivantes une rémunération d'activité annuelle d'un montant maximum de 3 948 euros : conseil d'administration ; commission d'appel d'offres ; commission d'attribution de logements.
- 4- **AUTORISE** Monsieur CHEVALIER Luçay à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration.
- 5- **DÉSIGNE** Monsieur CHEVALIER Luçay pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEMAC en remplacement de Monsieur Jean-Benoît ROBERT.
- 6- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,


Johnny PAYET